

Un message clair

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 129, Summer 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/64388ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2011). Un message clair. *Continuité*, (129), 61–62.

UN MESSAGE CLAIR

Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) tient à souligner le leadership de la Ville de Montréal, plus particulièrement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le dossier de l'immeuble situé au 3750, boulevard Saint-Laurent, à l'angle de l'avenue des Pins. En vertu des pouvoirs que lui octroie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'arrondissement a adopté un règlement sur l'entretien des bâtiments qui lui permet d'obtenir une injonction contre un propriétaire négligent. Cette injonction précise les règles dictant la remise en état du bâtiment, dans le respect du caractère patrimonial du lieu. Depuis des décennies, plusieurs bâtiments patrimoniaux québécois ont été laissés à l'abandon par leur propriétaire, et ce, jusqu'à un point de non-retour. Un statut de protection accordé en vertu de la Loi sur les biens culturels ne garantit aucunement que ces biens échapperont

à une situation aussi déplorable. Les mécanismes d'application de cette loi ne sont pas à toute épreuve. Les propriétaires sont parfois simplement négligents, mais il arrive qu'ils aient l'intention (non avouée) de récupérer le terrain sur lequel se trouve le bien. Une situation qui se produit habituellement sous le regard impuissant des municipalités et des acteurs de la protection du patrimoine. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal crée un précédent important et lance un message clair en utilisant de façon créative la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de contrer les faiblesses de la Loi sur les biens culturels. Bien que ces mesures aient pour objectif principal la sécurité publique, leur utilisation pour la protection du patrimoine pourrait s'avérer des plus salutaires. Félicitations pour cette heureuse initiative !



Photo : Karl Dorais Kinkaid

Le Théâtre Séville démoli

Le CMSQ se désolé de la démolition récente du Théâtre Séville, monument historique cité par la Ville de Montréal en 1990, et de sept autres bâtiments d'intérêt, tous situés rue Sainte-Catherine Ouest, près de l'ancien Forum, pour faire place à un complexe résidentiel de forte densité. Le Théâtre Séville a été construit en 1928 selon les plans de l'architecte de renom mont-réalais Louis-Joseph Cajetan Dufort. Son décor intérieur a été conçu par Emmanuel Briffa, artiste dont la carrière a été presque exclusivement consa-

crée à la décoration de théâtres et de salles de cinéma aux États-Unis et au Canada, dont plusieurs à Montréal, notamment Le Rivoli, Le Rialto et Le Plaza (voir « Emmanuel Briffa. L'homme des théâtres », p. 27). Le Théâtre Séville a été transformé en music-hall dans les années 1940, puis en cinéma de répertoire en 1973, avant d'être fermé en 1985. Sa démolition s'avère une autre preuve de l'application inefficace des pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les biens culturels. L'article 79 de la loi impose au propriétaire

d'un monument cité de le conserver en bon état. Pourtant, depuis sa citation, le théâtre s'était dégradé, si bien que la perte de son intégrité remettait en question son statut patrimonial. Malheureusement, aucune mesure n'a été prise pour le réutiliser et le restaurer. Pourquoi conférer un statut patrimonial à un bâtiment de valeur exceptionnelle si c'est pour le laisser à l'abandon et le démolir au final? Le CMSQ est d'avis que l'attribution du statut de bâtiment cité devrait être obligatoirement accompagnée de stratégies de conservation.



Photo : Ville de Montréal

Comble d'ironie, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a adopté en février un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la revitalisation économique, sociale et paysagère de l'ouest du centre-ville, le secteur même où se trouvait le Théâtre Séville. Délimité par les rues Sherbrooke, Atwater, Bishop et par l'autoroute Ville-Marie, le PPU du Quartier des grands jardins s'articule autour de trois orientations principales, dont l'une porte spécifiquement sur les questions de valorisation et de protection du patrimoine

bâti et paysager. Situé aux portes du centre des affaires, entre le mont Royal et le canal de Lachine, ce quartier identitaire, fort d'une grande richesse patrimoniale, abrite de nombreuses institutions montréalaises, telles que l'Université Concordia, le Domaine des Sœurs grises, le Centre canadien d'architecture, l'Hôpital de Montréal pour enfants, le Collège Dawson et le Collège de Montréal.

Le CMSQ reconnaît la nécessité de redynamiser ce quartier et applaudit à cette initiative

prometteuse. Mais il déplore le fait que l'îlot Séville et son théâtre n'aient pas pu être intégrés à cet exercice.

Pour plus de détails sur le projet du PPU, consultez les documents associés à la démarche de participation citoyenne sur le site de l'Office de consultation publique de Montréal : www.ocpm.qc.ca, onglet Consultations publiques, section Revitalisation de l'ouest du centre-ville – PPU Quartier des grands jardins.

Gatineau compte un nouveau site du patrimoine

Le CMSQ salue la décision du conseil municipal de la Ville de Gatineau d'avoir adopté, le 8 février dernier, un règlement constituant le cimetière St. James en site du patrimoine, en vertu de la Loi sur les biens culturels. Ce statut vise à assu-

rer la conservation et la mise en valeur des caractères propres aux paysages architectural et naturel de ce cimetière du secteur de Hull. En plus d'être l'un des plus anciens cimetières de l'Outaouais et de la région de la capitale nationale – ses pre-

mières sépultures datent de 1820 –, des personnages historiques y sont enterrés, tels le fondateur du canton de Hull, Philemon Wright, et John Scott, premier maire d'Ottawa.

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Michel Prévost, archiviste; Louis-Guy Bégin, consultant en aménagement et patrimoine bâti; Gaétane Dufour, historienne de l'art; Stéphanie Chaumont, agente de développement culturel.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Pierre Larochelle, expert en milieux bâtis; Charles Méthé, consultant en muséologie; Louise Mercier, présidente du Conseil des monuments et sites du Québec; Marc Roger Labrecque, designer en architecture et d'environnement; Anne Vallières, architecte.

POUR INFORMATION :

Stéphanie Wells, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec : Institut d'urbanisme
Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 3021, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél. : 514 343-7413 • Téléc. : 514 343-2042
Courriel : appouest@cmsq.qc.ca

Robert Mayrand, agent de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél. : 418 647-4347, poste 205 ou 1 800 494-4347 • Téléc. : 418 647-6483
Courriel : appest@cmsq.qc.ca

Les mémoires du Conseil des monuments et sites du Québec
sont disponibles au www.cmsq.qc.ca sous la rubrique Avis et prises de position.